

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<b>1. Intitulé du projet</b>		
Atelier de recyclage de déchets de métaux non ferreux (câbles de cuivres) Augmentation de la capacité de traitement (> 10T/jour)		
<b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	VALINEO	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DEROLEZ GUILLAUME, Président de l'entreprise Valinéo	
RCS / SIRET	8 2 1   6 0 8   5 9 3   0 0 0   1 7	Forme juridique Société par actions simplifiée
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
<b>3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet</b>		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Société ayant pour activité principale la gestion des déchets non ferreux, rubrique soumise à autorisation (A) : 2791 - Traitement de déchets non dangereux : capacité supérieure ou égale à 10 t/j Projet potentiellement concerné par d'autres rubriques soumises à déclaration (D) : 2662 - Stockage de polymères (matières plastiques) : stock < 1 000 m3 2663-2 - Stockage de produits à plus de 50% de polymères : stock < 10 000 m3 2713 - Regroupement tri de déchets de métaux non dangereux : surface < 1 000 m <sup>2</sup>	
<b>4. Caractéristiques générales du projet</b>		
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
<p>Le projet vise la poursuite et le développement d'une activité de récupération et de recyclage de déchets non ferreux (câbles électriques) sur un établissement existant déjà déclaré au titre des ICPE, implanté sur une zone d'activités de Barenton (50). L'activité de cette entreprise a débuté en juillet 2016 pour une capacité de recyclage initiale de l'ordre de 1 100 T/an (# 5 T/j) de déchets de métaux non ferreux, pour atteindre en 2017 environ 1 800 T/an (# 7,7 T/j).</p> <p>La société VALINEO dispose à ce titre d'un récépissé de déclaration au titre des ICPE incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rubrique n°2791 : Traitement de déchets non dangereux, pour une capacité de 8 T/j (DC)</li> <li>- Rubrique n°2713 : transit, regroupement, tri de métaux ou déchets de métaux, pour une emprise de l'installation de 730 m<sup>2</sup> (D)</li> </ul> <p>Dans le cadre du développement envisagé, la capacité de traitement atteindra puis dépassera le seuil de 10 T/j soumettant l'activité à autorisation (rubrique n°2791), avec pour objectif d'atteindre à termes une capacité maximale de 30 T/j. Ce développement sera possible par l'optimisation des infrastructures et équipements actuels, sans nécessité d'agrandissement ou de mise en œuvre de nouveaux procédés par rapport à l'existant.</p>		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet répondant au développement croissant de la filière de valorisation des déchets, en particulier le recyclage des déchets de métaux non ferreux tels que le cuivre (à termes, la société Valinéo n'exclue pas la possibilité de valoriser l'aluminium selon les mêmes procédés et avec les mêmes équipements et moyens de production : le cas échéant cette diversification serait préalablement portée à connaissance de l'administration).

Le développement de nouveaux marchés englobe également dans le cas présent l'émergence de nouvelles filières de valorisation des polymères (contrat récent passé pour le recyclage des granulés de plastiques récupérés par Valinéo).

Enfin, le projet permettra d'accroître les moyens humains affectés à cette activité : il est ainsi envisagé de doubler à termes le nombre de salariés qui passeront de 3 à l'heure actuelle à 6 employés pour l'horizon 2020 (fonctionnement en 2 équipes).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne nécessitera pas de travaux particuliers. Aucun agrandissement du site n'est prévu en lien avec l'accroissement des activités ; les infrastructures et équipements existants étant déjà adaptés aux besoins des capacités futures envisagées.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation initiale de la société Valinéo est le recyclage de déchets de métaux non-ferreux (cuivres). Les polymères résiduels, issus des câbles récupérés et jusqu'à présent valorisés en aménagements de sols de centres équestres, pourront également suivre dorénavant une filière de recyclage en plasturgie (nouveau contrat de valorisation).

Les procédés mis en œuvre actuellement et à l'avenir se décomposent de la sorte :

- Réception - Pré-tri : les lots de câbles sont déposés sous le bâtiment d'exploitation pour être triés.
- Broyage : les câbles sont ensuite dirigés vers une ligne de broyage assurant un déchiquetage préalable puis un broyage fin.
- Séparation densimétrique : ce procédé (par voie sèche) permet de séparer les matières cuivre/polymères selon leur densités.
- Stockages pour expédition : Les deux fractions de cuivre et de polymères recyclables (grenailles de cuivre et granulés de plastique) sont stockées sur des aires dédiées sous le bâtiment pour être dirigées vers les filières de valorisation (industries métallurgiques pour le cuivre et industries plasturgiques pour les polymères.).

Les équipements utilisés au cours de ces phases de traitement des stocks de câbles bruts sont :

- Un engin télescopique (auquel pourra s'ajouter l'utilisation d'une pelle à pinces) pour effectuer le pré-tri des câbles.
- Un broyeur-déchiqueteur primaire (type BDR 1600) pour le déchiquetage grossier des câbles.
- Deux broyeurs secondaires (types Herbold SM 45/80) pour un affinage des coupures de broyats.
- Une table de séparation densimétrique (type Westrup KA2200) pour séparer les broyats de cuivre des broyats de polymères.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité initialement déclarée au titre des ICPE basculera en régime d'autorisation sous la rubrique 2791 (traitement de déchets non dangereux) du fait de la croissance de la capacité de production journalière (capacité maximale future de 30 T/jour).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du terrain "parcelle cadastrale"	91 a 49 ca
Surface du bâtiment d'exploitation (activités en totalité exercées sous ce bâtiment)	environ 3 200 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue du domaine  
à Barenton (50720)  
Section ZL, parcelles 168p, 173, 174,  
175, 177p

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 4 9 ' 2 5 " 00 Lat. 4 8 ° 3 5 ' 5 8 " 50

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site de Barenton de la société Valinéo a fait l'objet d'une première déclaration au titre des ICPE en date du 28/07/2016 complétée le 31 mars 2017.

Cet établissement bénéficie à l'heure actuelle d'un récépissé de déclaration n°2017-178 en date du 20 avril 2017.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont distantes d'environ 3 km du site à savoir la Forêt de la lande pourrie et de Mortain (ZNIEFF de type II), la Lande du grand bouillon (ZNIEFF de type I) et la Lande de l'Orbanoé (ZNIEFF de type I) et d'environ 4 km du site avec le Fiel de l'étang (ZNIEFF de type I), le Talus et Fosse du Bourg Joubin (ZNIEFF de type I), la prise Pilon (ZNIEFF de type I), les Ponceaux (ZNIEFF de type I) et les Complexes des anciennes mines de fer de Bion et Barenton (ZNIEFF de type I).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope au plus près du site est celui de l'Egrenne et ses affluents à environ 8 km sur la commune de Lonlay-l'abbaye.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Barenton est établie au sein du parc naturel régional Normandie-Maine (référéncé FR8000026) qui constitue un ensemble de lignes de crêtes gréseuses couronnées de vastes forêts et qui s'étirent sur 100 kilomètres d'ouest en est. Le projet étant implanté sur une zone d'activités, il n'y a aucune incidence directe ou indirecte en lien avec l'existence de ce parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) le plus proche du site est éloigné de plus de 40 km du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est distant de 700 m : il s'agit de la Chapelle de Notre-Dame-de-Montéglise, seul monument historique classé du village de Barenton datant du 16e siècle et 17e siècle.

4/11

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Valinéo n'est pas établi au sein de zones humides. A 300 m de l'entreprise, se trouvent des territoires prédisposés à la présence de zones humides et à 400 m de l'entreprise, la présence de territoires humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRN n'est approuvé ou prescrit sur la commune de Barenton (les plus proches sont le PPRI de la Sée distant de 15 km du site et le PPRI de la Sélune distant d'environ 19 km du site.) Aucun PPRT n'est approuvé ou prescrit sur la commune de Barenton (le plus proche est le PPRT de Saint-Fromond distant de 44 km).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué n'est répertorié sur la commune de Barenton. Le site inventorié le plus proche est celui de la société ELECTROPOLI PRODUCTION sur la commune de Signy-le-Buat à 26 km du site (installation de traitement de surface).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas au sein d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage d'eau le plus proche est celui dit des Ponceaux, dont le périmètre de protection éloigné est distant de 3,7 km environ du site Valinéo.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches se trouvent plus au Nord-Ouest et sont distants : -d'environ 10 km, les Crêtes de la forêt de la Lande Pourrie et abords (Bion et Mortain) -d'environ 10 km, les Rochers de la Montjoie (Mortain) -d'environ 10 km, les environs de la grande cascade (Mortain)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne recoupe aucune zone de type NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche se situe : - à environ 4 km, les Anciennes Mines de fer de Bion et Barenton (référencé n°2502009) (voir localisation Annexe n°6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne recoupe aucun site classé. Les sites classés les plus proches se situent : - à environ 10 km, les Abords de la Grande Cascade, à Mortain - à environ 10 km, la Grande cascade de Mortain, à Mortain - à environ 10 km, l'Ermitage, à Mortain

5/11

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Le site est alimenté par le réseau d'adduction en eau potable, pour les besoins sanitaires de l'établissement uniquement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est prévu en lien avec le projet. Le projet n'a aucun impact sur les masses d'eaux souterraines (absence de pompages et absence de rejets d'eaux résiduaires).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets réceptionnés chez Valinéo sont valorisés d'une part pour le cuivre vers des filières métallurgiques et d'autre part pour le plastique vers des industries plasturgiques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets acheminés pour être recyclés ont une origine extérieure au site (récupérateurs auprès de professionnels). Aucune ressource du sol ou du sous-sol n'est exploitée.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone naturelle d'intérêt n'est recensées sur ou à proximité du site. L'établissement existe déjà et est implanté au droit d'une zone d'activités économiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est distante de 4 km, (voir carte de localisation en annexe 6) Le projet n'a aucune incidence directe ou indirecte potentielle sur un site NATURA 2000.

6/11

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière susceptible d'être impactée n'est recensée sur le secteur d'implantation du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne le développement d'un site existant, implanté sur une zone d'activités économiques. Il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'est pas à l'origine de risques technologiques particuliers liés aux procédés mis en œuvre ou aux matériaux présents. Considérant toutefois la présence de stocks de matières combustibles (granulés de polymères valorisés, poussières de polymères) et d'un dépoussiéreur, la future demande d'autorisation inclura des études de modélisation des risques incendie et d'explosions.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Barenton n'est visée par aucun PPRN. Le site est notamment établi hors zone inondable. De plus, le bâtiment se situe dans une commune de sismicité de niveau 2 c'est à dire à risque faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets traités (câbles de cuivre) et les procédés mis en œuvre (mécaniques) ne présentent pas de risques sanitaires particuliers.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier associé à l'exploitation est ponctuel et relativement modéré : il représentera à termes une moyenne de 30 PL/mois, pour un trafic journalier de pointe de 3 à 4 PL/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de tri, broyage et séparation densimétrique sont effectuées sous le bâtiment. Le dépoussiéreur extérieur est capoté. Les activités actuelles ou futures ne génèrent pas d'émissions sonores significatives susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun dégagement d'odeur n'est à attendre.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration nuisible n'est à attendre.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités se font de jour au sein d'un bâtiment.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effets potentiels sont liés aux rejets de poussières. Un dispositif de dépoussiérage permet de limiter les principales émissions émises et captées sous le bâtiment d'exploitation, en conformité avec les normes de rejets en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées d'origine sanitaire sont prises en charge par le réseau public d'assainissement collectif. Les eaux pluviales des aires sont prises en charge par le réseau EP de la zone.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les procédés mis en œuvre sous le bâtiment ne génèrent pas d'autres formes de rejets liquides (absence d'eaux résiduares d'origine industrielle).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par l'activité sont principalement les refus du tri ou encore les fines de dépoussiéreurs (DND) : ces déchets sont éliminés vers des filières agréées. Les seuls déchets dangereux produits sont les liquides usagés d'entretien du matériel d'exploitation, lesquels sont repris pour être éliminés par les sous-traitants en charge de ces opérations de maintenance.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone d'activités économiques. Il ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager local. Le monument historique le plus proche est à 700m du site (Chapelle de Notre-Dame-de-Montéglise), sans covisibilité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification sur les activités humaines, notamment en matière d'usage des sols, n'est à considérer.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Selon la base des Installations classées (site référence : <http://installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>), trois autres sites ICPE sont recensés sur le secteur de la commune de Barenton :

- YXIA, PORCS, élevage de porcs, à 1,8 km du site
- MESLIER (GAEC DU), élevage de porcs et bovins, à 4.1 km du site
- Carrière des 3 vallées, exploitation, broyage, à 4.5 km du site

L'établissement Valinéo n'est pas à l'origine d'incidences susceptibles d'avoir une effet significatif cumulé avec ces autres établissements ou toute autre activité du voisinage.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. ANNEXE n°7 : Notices Technique et Environnementale

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le développement des activités d'un site déjà existant, sur une zone d'activités économiques. De plus :

- Le projet vise la valorisation de déchets non dangereux.

- Le Projet n'est pas à l'origine de rejets d'effluents d'origine industrielle, les activités sont réalisées à l'abri sous un bâtiment et les principales sources de poussières sont captées pour être traitées au niveau d'un dépoussiéreur.

Le développement envisagé vise à optimiser les équipements et installations existants, sans générer d'impact supplémentaire significatif par rapport à l'existant. Les impacts actuels et futurs de cet établissement sont donc relativement limités au vu du contexte environnemental de ce projet.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

10/11

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Notices Technique et Environnementale

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Barenton** le, **28 août 2018**

Signature



cadre ci-dessus

## ANNEXES

ANNEXE n°1 : Annexe au formulaire CERFA n°14734 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

ANNEXE n°2 : Plan de situation au 1/25 000

ANNEXE n°3 : Photographies de la zone d'implantation du projet

ANNEXE n°4 : Plan d'ensemble du projet au 1 / 500

ANNEXE n°5 : Plan des abords de l'installation au 1 / 2 000

ANNEXE n°6 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

ANNEXE n°7 : Notice technique et environnementale

# VALINEO

Barenton (50)

Atelier de recyclage de déchets de métaux non ferreux

## ANNEXE N°1

**ANNEXE INTITULEE «INFORMATIONS NOMINATIVES  
RELATIVES AU PETITIONNAIRE »**